



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire urgente n° 1321 du 9 octobre 2024 de l'honorable Députée Madame Carole Hartmann.

Madame la Ministre, peut-elle confirmer que le seul PET-scan disponible dans notre pays est en panne ? Dans l'affirmative, combien de temps est nécessaire pour la remise en service de l'appareil ?

L'équipement PET étant exploité actuellement dans une cadence d'examens surélevée (35 examens/jour au lieu de 20-25 examens/jour) est tombé en panne mercredi, le 2 octobre en matinée et n'a été remis en service que le vendredi à 11h. Un rattrapage a été prévu le samedi. Malheureusement, le vendredi soir une nouvelle panne est intervenue et le technicien n'a pu intervenir que le lundi suivant.

Il a été porté à ma connaissance que le PET-scan n'est pas réparé durant le week-end, ce qui entraîne une perte de temps précieuse. Est-ce effectivement le cas ? Dans l'affirmative, quelles sont les raisons pour lesquelles les réparations ne sont pas effectuées pendant cette période ? Madame la Ministre, ne pense-t-elle pas qu'il serait judicieux d'envisager des réparations durant le week-end pour améliorer la disponibilité du service ?

En raison du type de panne et du délai de mise à disposition des pièces à remplacer dans la partie CT, un délai de réparation de 24h a dû être constaté. Une deuxième panne intervenue sur la partie PET par la suite a également nécessité un délai de réparation impactant le rattrapage des examens reportés.

Est-ce que la livraison d'un deuxième PET-scan, déjà commandé et autorisé, est toujours prévue pour le premier trimestre de 2025 ?

L'installation du deuxième PET-scan débutera le 21 octobre et une mise en production est prévue pour début janvier 2025.

En attendant, un autre PET-scan devrait être loué pour une durée déterminée afin de réduire le temps d'attente jusqu'à la réception de l'appareil définitif. Un contrat de location a-t-il déjà été signé à cette fin ? A partir de quand le PET-scan en question sera-t-il disponible ?

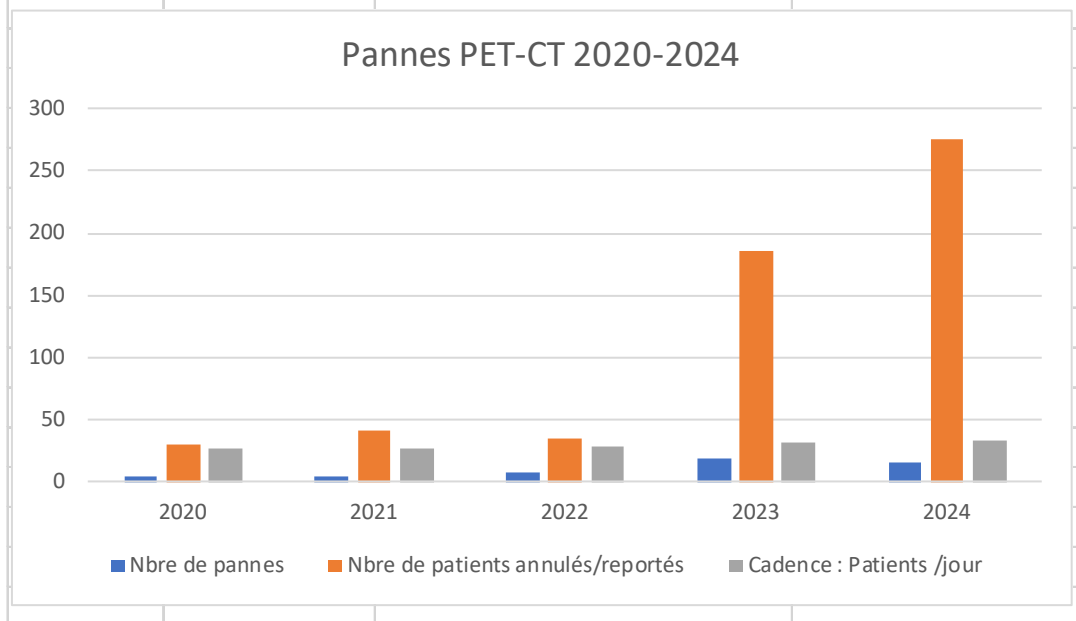
En effet, l'équipement PET CT en location a été mis en service le 15 octobre.



Au cours des cinq dernières années, à combien de reprises le PET-scan disponible est-il tombé en panne ? Combien de patients ont été contraints soit de reporter leurs rendez-vous, soit de se rendre à l'étranger pour un PET-scan en raison de pannes du PET-scan en question ?

Alors que les arrêts des années antérieures étaient en principe programmés pour des travaux de maintenance, une recrudescence des pannes est à constater à partir de 2022.

Année	Nbre de pannes	Nbre de patients annulés/reportés	Cadence : Patients /jour
2020	4	30	27
2021	4	41	27
2022	8	35	29
2023	19	186	32
2024	16	275	34



Existe-t-il une solution d'urgence pour les patients dont le diagnostic ou l'avancement d'un traitement peuvent profiter ? Où est-ce que ces patients peuvent réaliser un PET-scan ? Qui organise le rendez-vous en cas d'urgence ? Dans de telles situations, la CNS couvre-t-elle l'intégralité des frais, ou le remboursement est-il soumis à des conditions particulières ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

Comme indiqué dans la réponse à la QP 905 du 18 juin 2024 de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo, il est à souligner que les examens, ayant dû être reportés, sont reprogrammés dans les meilleurs délais dans le cadre de plages additionnelles en journée ouvrable ou le samedi.

En complément, il y a eu des prises de contact avec les établissements hospitaliers des pays voisins afin de vérifier les disponibilités de plages pouvant être proposées aux patients dont l'examen a été reporté au Centre National PET au CHL.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

A ce stade, seul un établissement hospitalier à Bruxelles a annoncé avoir des disponibilités de plages d'examen PET-CT. Les pourparlers avec les établissements à Trèves et à Nancy sont en cours.

Sur base des reprogrammations d'examens il n'y a pas encore eu un besoin de transfert de patient à l'étranger.

Luxembourg, le 17 octobre 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez